



MAIRIE DES
TAILLADES

Affiché, le 27 décembre 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Code général des collectivités territoriales)

***Le Conseil Municipal se réunira, lors d'une session ordinaire, en Mairie,
le 7 janvier 2019
à 18 h 30 précises***

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 6 novembre 2018.

Décisions de Mme le Maire

1. Communauté d'agglomération LMV – Convention groupement de commandes RGPD
2. Finances : décision modificative n°4
3. Finances : ouverture des crédits en investissement budget commune
4. Finances : ouverture des crédits en investissement budget assainissement
5. Ressources humaines – modification du tableau des effectifs
6. ONF – Actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale
7. Questions diverses :
 - dates à retenir

Nicole Girard

Maire des Taillades

